Enseignement professionnel

Mise en œuvre précipitée, désordonnée, confuse et inacceptable.

M. Xavier Darcos doit aussi suspendre la réforme de l'enseignement professionnel !

Application des nouveaux programmes

Nouvelles grilles horaires

Epreuve de contrôle

Les organisations syndicales CGT Educ'action, SNUEP, SNEP et SNETAP-FSU, SNLC-FO, SNALC, SNCL-FAEN, SUD Education, se sont adressées ensemble au Ministre de l'Education pour lui demander de suspendre immédiatement la réforme de l'enseignement professionnel et d'ouvrir de véritables négociations.

Elles rappellent que les différents arrêtés soumis au Conseil Supérieur de l'Education ont été majoritairement rejetés, que les élections professionnelles de décembre ont montré l'opposition des personnels à cette réforme en confortant les organisations syndicales qui la combattent.

Elles ont décidé de demander une audience commune auprès du Ministre et invité leurs organisations académiques à prendre contact pour des actions communes.

Elles feront signer une pétition unitaire et appellent à participer aux grèves et manifestations le 29 janvier 2009. La CGT Educ'action appelle également à participer aux manifestations prévues dans l'Education Nationale le 17 janvier 2009.

Ce document reprend les dispositions principales de la réforme. Il doit aider à faire le point sur ce qui est prévu. La précipitation fait que des modifications sont déjà annoncées par rapport aux textes initialement proposés en décembre. Les grilles horaires, et les structures pédagogiques prévues pour la rentrée 2009, vont déterminer les moyens attribués aux établissements et les répercussions sur les postes d'enseignants. Elles vont être conséquentes …et c'est le tout début !

C'est le moment de se réunir en utilisant l'heure d'information syndicale pour en débattre ensemble.

Mise en œuvre à marche forcée.

Fin décembre, la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement professionnel s'est accélérée. Une vingtaine de décrets et arrêtés ont été présentés aux instances consultatives pour entrer en vigueur en septembre 2009. On retiendra que:

- le plus souvent, le Conseil Supérieur de l'Education (CSE) **a émis un avis défavorable** sur les textes,
- la « concertation » qui a précédé la rédaction des projets **s'est limitée aux organisations signataires** du protocole d'accord (pour les enseignants : Snetaa et Sgen),
- les Recteurs sont invités à appliquer les nouvelles dispositions et à organiser **des groupes de suivi ouverts aux seuls signataires.**

C'est dans ces conditions, dont chacun appréciera le caractère très démocratique, que la réforme de l'enseignement professionnel doit être mise en place.

Les infos sont parvenues aux rectorats pendant les vacances scolaires**, les services découvrent seulement maintenant les dispositions techniques de la réforme**. Début janvier ils étaient dans l'incapacité de répondre précisément à des questions concernant les grilles horaires, l'application des nouveaux programmes de l'enseignement général et le calcul des DHG.

Les Rectorats commencent à examiner la carte des formations pour la rentrée 2009. Les premières infos font état de transformations importantes avec **la volonté d'implanter de nombreux CAP à la place des BEP**.

Nous sommes dans une phase où se mesure concrètement la réalité de cette réforme, loin de l'affichage "un maximum d'élèves au niveau IV".

Orientation

A la rentrée 2009, la voie professionnelle offrira deux possibilités : l'une ouvrant aux CAP en 2 ans, l'autre aux bacs professionnels en 3 ans. Seules quatre spécialités de BEP seront maintenues à titre provisoire *(Carrières sanitaires et sociales, Conduite et services dans les transports routiers, Métiers de la restauration et de l'hôtellerie, Optique lunetterie).* Les secondes professionnelles (1ère année des bacs pro 3 ans) seront rattachées à 19 champs professionnels conduisant à 55 spécialités de bacs pro. En parallèle, 20 spécialités seront organisées en filières de la seconde à la terminale.

Diplômes intermédiaires :

Les élèves, en cours de cursus de première, devront se présenter à un diplôme intermédiaire de niveau V, soit un BEP, soit un CAP. Pour l'instant, on ne connaît ni le type de diplôme selon les spécialités, ni les modalités précises de l'examen. On sait cependant que le Contrôle en Cours de Formation sera très largement développé.

Période transitoire.

Les élèves entrés en 2008 en BEP deux ans pourront terminer leur cursus et présenter l'examen (ancienne formule) en 2010. Ceux qui obtiendront le BEP ou le CAP en juin 2009 pourront être accueillis en première professionnelle (deuxième année du bac 3 ans nouvelle formule). Les élèves engagés dans les cursus Bac pro en 2 ans à la rentrée 2008 pourront terminer leur cursus et se présenter à la session 2010. Enfin il y a ceux qui ont entamé un cursus 3 ans en septembre 2008 et qui pourront bien évidemment être admis en 1ère professionnelle sans pour autant être obligés de se présenter au diplôme intermédiaire….

Gestion des classes et des programmes.

Tous les programmes de l'enseignement général ont été modifiés. Leur organisation correspond aux cursus 3 ans. Les enseignements se dérouleront dans le cadre des nouvelles grilles horaires. La période transitoire va être extrêmement difficile avec des publics qui en 1ère professionnelle n'auront pas eu le même cursus ni même étudié le programme de seconde.

Comment faire simple quand on peut faire compliqué ?

Face aux difficultés d'application et surtout aux incohérences qui étaient trop évidentes dans la continuité des programmes, le ministère a été contraint de moduler la mise en œuvre :

Rentrée 2009 : Les nouveaux programmes dans toutes les disciplines s'appliqueront dans toutes les secondes professionnelles.

Par contre, les nouveaux programmes de Prévention Santé Environnement, Economie Gestion et Arts appliqués, prévus à un moment pour les classes de seconde et de première dès la rentrée 2009, ne s'appliqueront en définitive que pour la seule classe de seconde à cette rentrée…. Vous avez dit précipitation ?

Les grilles horaires

Deux grilles horaires seront désormais en vigueur : l'une concerne les spécialités comportant un enseignement de sciences physiques (grille 1), l'autre une deuxième langue vivante (grille 2).

La perte en volume horaire par rapport aux 4 années (BEP et Bac) est très importante. (-35% en enseignement professionnel, -30% en français Histoire-Géographie, - 30% en maths sciences…)

On passe de quatre années à trois qui plus est en allongeant les périodes de formation en milieu professionnel (22 semaines de PFMP). Pour un certain nombre de spécialités elles n'étaient que de 19 semaines sur les 4 années de BEP et Bac.

La deuxième caractéristique concerne la gestion des heures puisque un volant d'heures (70+50=120 heures année) est confié à la gestion autonome des établissements.

De plus un volume complémentaire heures/professeurs globalisé sera attribué aux établissements et répartis en interne.

Dédoublement et fonctionnement en effectif réduit :

Les grilles déterminent les volumes horaires élèves. Il n'y a plus aucune référence d'horaires hebdomadaires. C'est un pas supplémentaire vers la tentative d'annualisation du statut des PLP. Il n'y a plus d' indications précises de dédoublement. Il y a seulement attribution d'un volume d'heure professeur de 11h 30 en moyenne pour le fonctionnement en effectifs réduits. Chacun fait « sa sauce » et essaie de sauver son poste…

Spécialités de la grille 1 (Sciences)

Pour les divisions dont l'effectif est supérieur à 15 élèves, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 20 et multiplié par 11,5.

Pour les divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 élèves, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 20 et multiplié par 5,75.

Une division isolée dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 ne donne droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

Spécialités de la grille 2 (LV2)

Pour les divisions dont l'effectif est supérieur à 18 élèves, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 24 et multiplié par 11,5.

Pour les divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 18 élèves, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 24 et multiplié par 5,75.

Une division isolée dont l'effectif est inférieur ou égal à 18 ne donne droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

Pour la mise en œuvre des gilles horaires, ce n'est pas simple non plus :

Rentrée 2009 :

- **Nouvelles grilles pour les Secondes professionnelles**
- **Anciennes grilles pour les Terminales BEP**
- **Nouvelles grilles pour les Premières professionnelles et les Terminales bacs pro (ancienne ou nouvelle formule)**
- **La durée des PFMP pour les élèves qui passeront le bac en 2010 sera celle des anciennes grilles.**

Epreuve de « contrôle » ?

Le projet d'arrêté du baccalauréat professionnel prévoit la création d'une épreuve de « rattrapage » pour les élèves qui n'auront pas obtenu 10 de moyenne en juin (épreuves écrites, CCF). Il faut avoir entre 8 et 10/20 de moyenne générale, avoir plus de 10/20 sur la partie professionnelle pour passer cette épreuve.

Cette possibilité, offerte aux élèves des séries générales et technologiques, n'est pas anormale loin de là. Par contre les conditions dans lesquelles l'a fixée le ministère sont inacceptables. L'épreuve consistera en un entretien de 20 minutes avec le candidat devant 2 membres du jury. L'objectif attendu de cet entretien est des plus flous. Interrogé par nos soins lors du CIC le ministère a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle évaluation du stage en entreprise, ni de contenu disciplinaire puisque l'épreuve ne porte pas sur une discipline particulière…

Le candidat sera reçu si la moyenne, de la note de contrôle et de la note moyenne du premier groupe, est supérieure à 10. Autrement dit cette note d'entretien a le même coefficient que la totalité des coefficients de toutes les autres épreuves.

Voici un exemple à partir des coefficients du baccalauréat de comptabilité :

- **Simulation de notes obtenues :**

Activité pro : 8 (coef 5) ; Eco-droit : 8 (coef 1) ; Mathématiques : 6 (coef 1) ;
Présentation d'une étude pro : 12 (coef 3) ; Pratique professionnelle en entreprise : 12 (coef 3) ;
CCF Informatique : 12 (coef 2) ; Langue vivante : 4 (coef 2) ; Français : 4 (coef 3) ;
Histoire-géo : 4 (coef 2) ; CCF Education artistique : 9 (coef 1) ; CCF EPS : 9 (coef 1).

- **Moyenne des 7 épreuves : 8,2/2**

Ce candidat a obtenu 8,2 de moyenne sur les 7 épreuves. Il lui suffit d'être noté 12/20 à l'issue d'un entretien pour obtenir un baccalauréat professionnel.

Il n'est pas question de chercher à « enfoncer » les élèves, ni à faire de l'élitisme. Mais l'organisation, dans ces conditions, de l'examen ne permettra pas de motiver les élèves dans les apprentissages disciplinaires. Elle ne donnera pas la garantie d'un véritable niveau IV au baccalauréat professionnel.

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : me syndiquer ☐ prendre contact ☐

Nom.....Prénom.....
Adresse personnelle.....
Code postal.....Commune.....
Grade ou corps.....Discipline.....
Etablissement.....
Code postal.....Commune.....
Tél.....E-mail.....

UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr
CGT Educ'action - *4 p. Ens. Pro – jan 2009*

Annexe 1

Grille horaire 1

Durée du cycle : **84** semaines auxquelles s'ajoutent une PFMP de 22 semaines et 2 semaines d'examen.

Disciplines et activités	**cycle 3 ans**	**moyenne annuelle indicative**
I - ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES incluant les activités de projet		
Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité		
Enseignements professionnels	1152	384
Économie-gestion	84	28
Prévention-santé-environnement	84	28
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	152	50
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	380	126
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	349	116
Langue vivante	181	60
Arts appliqués-cultures artistiques	84	28
EPS	224	75 (1)
Total	**2690**	**896**
II- ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE		
	210	70

(1) 56 heures en moyenne en seconde et 84 heures en moyenne en première et en terminale.

Grille horaire 2

Durée du cycle : **84** semaines auxquelles s'ajoutent une PFMP de 22 semaines et 2 semaines d'examen.

Disciplines et activités	**cycle 3 ans**	**moyenne annuelle indicative**
I - ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES incluant les activités de projet		
Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité		
Enseignements professionnels	1152	384
Prévention-santé-environnement	84	28
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	152	50
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	380	126
Mathématiques	181	60
Langues vivantes (1 et 2)	349	116
Arts appliqués-cultures artistiques	84	28
EPS	224	75 (1)
Total	**2606**	**868**
II- ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE		
	210	70

(1) 56 heures en moyenne en seconde et 84 heures en moyenne en première et en terminale.

Annexe 2

Rattachement des spécialités de baccalauréat professionnel, rentrée 2009

Grille n° 1 – sciences physiques

- Aéronautique
- Aménagement et finitions du bâtiment
- Artisanat et métiers d'art
    - option : arts de la pierre
    - option : communication graphique
    - option : ébéniste
    - option : horlogerie
    - option : tapissier d'ameublement
    - option : vêtements et accessoire de mode
    - option : verrerie scientifique et technique
    - option : métiers de l'enseigne et de la signalétique
    - option : marchandisage visuel
- Bio-industries de transformation
- Carrosserie, option Construction
- Electrotechnique, énergie, équipements communicants
- Environnement nucléaire
- Esthétique cosmétique parfumerie
- Etude et définition de produits industriels
- Hygiène et environnement
- Industrie de procédés
- Industrie des pâtes, papiers, cartons
- Interventions sur le patrimoine bâti
- Maintenance des équipements industriels
- Maintenance de véhicules automobiles
    - option : voitures particulières
    - option : véhicules industriels
    - option : motocycles
- Maintenance des matériels,
    - option A : agricoles,
    - option B : travaux publics et manutention,
    - option C : parcs et jardins
- Maintenance nautique
- Maintenance des systèmes mécaniques automatisés, option C : systèmes ferroviaires
- Métiers de la mode et industries connexes - productique
- Métiers du pressing et de la blanchisserie
- Micro-informatique et réseau : installation et maintenance
- Microtechniques
- Mise en œuvre des matériaux
    - option matériaux céramiques
    - option matériaux métalliques moulés
    - option industries textiles
- Ouvrage du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse
- Ouvrage du bâtiment : métallerie
- Photographie
- Production graphique
- Production imprimée
- Pilotage de systèmes de production automatisée
- Plasturgie
- Productique mécanique, option décolletage
- Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques
- Réparation des carrosseries
- Systèmes électroniques numériques
- Technicien aérostructure
- Technicien constructeur bois
- Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- Technicien de scierie
- Technicien du froid et du conditionnement de l'air
- Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre
- Technicien d'études du bâtiment, option A : études et économie ; option B : assistant en architecture
- Technicien géomètre topographe
- Technicien menuisier agenceur
- Technicien outilleur
- Technicien modeleur
- Technicien d'usinage
- Technicien en installation des systèmes énergétique et climatiques
- Technicien de maintenance des systèmes énergétique et climatiques
- Traitements de surfaces
- Travaux publics

Grille n° 2 : langue vivante 2

- Commerce
- Comptabilité
- Exploitation des transports
- Logistique
- Métiers de l'alimentation
- Restauration
- Secrétariat
- Sécurité prévention
- Services de proximité et vie locale
- Services (accueil, assistance, conseil)
- Vente (prospection - négociation - suivi de clientèle)